



Département du Val d'Oise

-----  
Arrondissement de Sarcelles

IC

**DECISION DU MAIRE N° 2023/61.**

**Objet : Demande de subvention dans le cadre du « Bouclier de sécurité » - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics - Construction d'un nouveau poste de Police Municipale**

Le Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant élection de Monsieur Jean-Louis MARSAC en qualité de Maire,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

**CONSIDERANT** la possibilité de pouvoir bénéficier de subvention du Conseil Régional dans le cadre du « Bouclier de sécurité » - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics,

**CONSIDERANT** la nécessité et la volonté de réaliser des travaux de création d'un nouveau poste de Police Municipale,

**CONSIDERANT** le coût de cette opération s'élevant à la somme globale de 1 150 700.76€ HT,

**DECIDE**

**Article 1** – De solliciter la participation du Conseil Régional dans le cadre du « Bouclier de sécurité » - Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics pour le programme des travaux de création d'un nouveau poste de Police Municipale.

**Article 2** - Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 28/02/2023  
Le Maire,  
Jean-Louis Marsac



Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée  
Djida DJALLALI-TECHTACH